



ALPHABET

Pneumatiques :
Optimisez la sécurité des conducteurs
et les performances de votre flotte

Le pneu, meilleur allié de votre flotte au quotidien !

En Europe : **1 million de conducteurs** roulent avec des pneus détériorés, ce qui génère plus de **150 000 accidents** par an.

Source : <https://www.automobile-magazine.fr>

En tant que gestionnaire de flotte, vous êtes responsable :

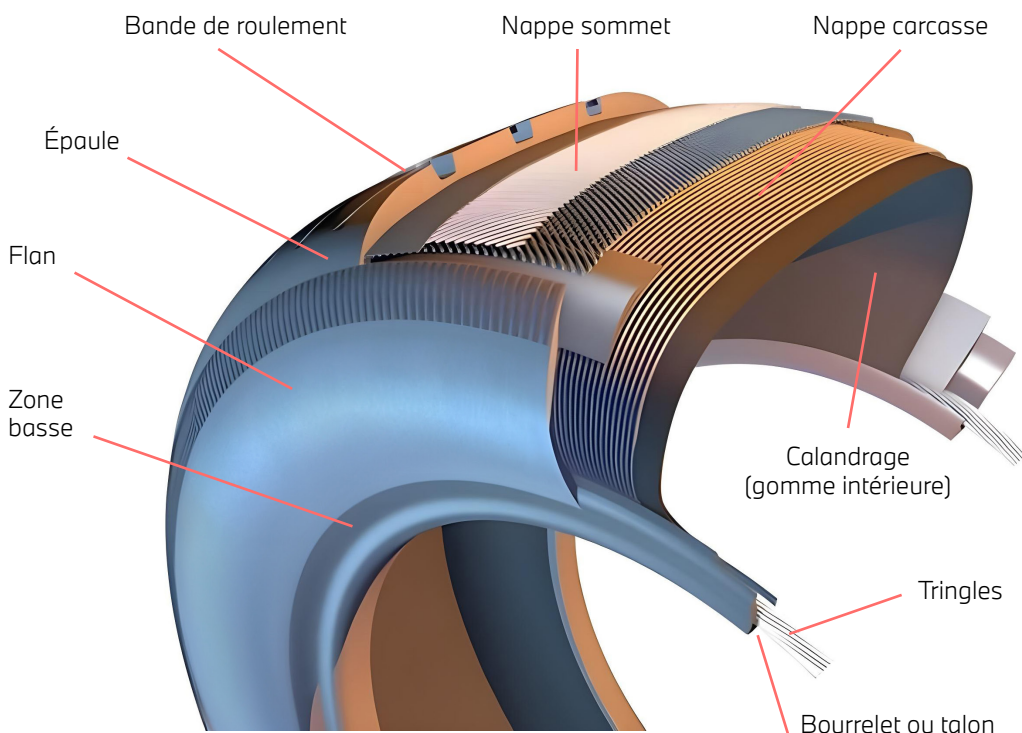
- De la sécurité de vos collaborateurs
- Des dépenses liées à l'utilisation des véhicules
- De l'impact environnemental de votre flotte
- Du respect des cadres légaux et réglementaires

✓ **Maîtrisez la sécurité des déplacements de vos conducteurs, été comme hiver**
En contrôlant régulièrement l'utilisation et l'état des pneus de votre parc

✓ **Faites faire des économies à votre entreprise**
En optimisant la consommation de carburant

✓ **Transformez les contraintes en opportunités**
En anticipant sur l'application des réglementations

✓ **Participez à l'engagement environnemental de votre entreprise**
En réduisant les émissions de CO₂ de votre activité



Un produit de haute technologie

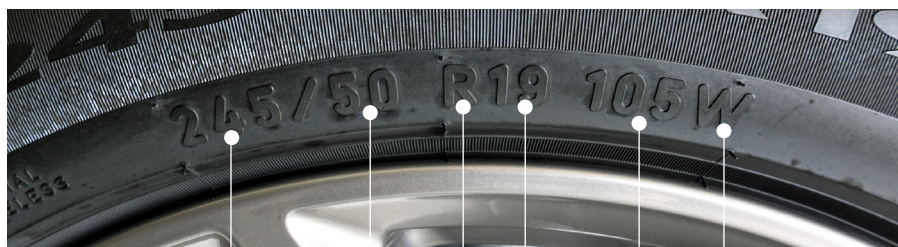
Les pneumatiques sont des produits industriels complexes. Ils bénéficient d'investissements importants de la part des fabricants et concentrent des technologies innovantes.

Être incollable sur les pneus

Pourquoi c'est important ?

Il ne faut jamais monter des pneus dont la taille serait différente de celle préconisée par le constructeur.

Vos pneumatiques doivent être de même type sur un même essieu : marque, structure, dimension, indices de charges et de vitesse identiques.



245

Largeur de la section (largeur du pneu en mm, d'un flanc à l'autre)

50

Série (rapport entre la hauteur et la largeur du flanc en %)

R

Pneus radiaux

19

Diamètre de la jante

105

Indice de charge

W

Indice de vitesse



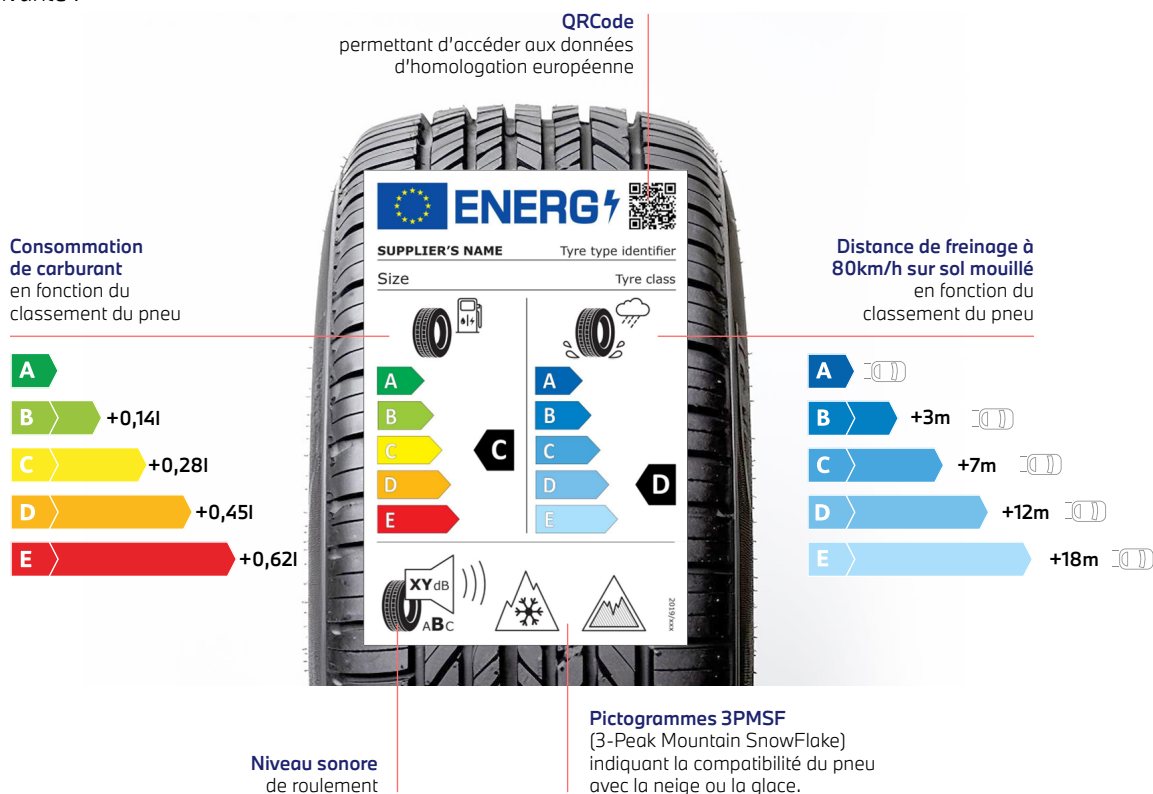
Le marquage M+S (ou « M&S », « M/S », « MS ») est l'abréviation de « Mud and Snow ». Il s'agit d'un label déclaratif apposé par le constructeur sur le pneu, qui signifie que sa structure est adaptée à la boue et à la neige.

Le marquage 3PMSF, symbolisé par une montagne à 3 pics entourant un flocon de neige, est une homologation officielle, encadrée par des tests en laboratoire qui certifient les performances du pneu en hiver.

 **Réglementation pneus hiver obligatoires : voir page 5**

Étiquetage européen

Depuis 2012, l'Europe impose aux fabricants un étiquetage précis afin d'aider les consommateurs à choisir des pneus moins énergivores, moins bruyants et plus adhérents sur sol mouillé. Depuis le 1er mai 2021, il se présente de la façon suivante :



Les 3 points de vigilance

Sensibilisez
vos conducteurs !

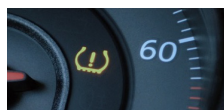
Les pneus absorbent

20% à 30%

de l'énergie nécessaire au déplacement du véhicule.

La pression

Un sous-gonflage des pneus de 40 kPa (0,4 Bar) augmente la consommation de carburant de 2 % et entraîne une diminution du cycle de vie du pneu de 25 %. L'Union européenne évalue la surconsommation annuelle liée au sous-gonflage des pneus à 20 millions de litres de carburant, soit des rejets de 2 millions de tonnes de CO₂. Plus la résistance au roulement des pneus est élevée, plus le véhicule doit utiliser d'énergie pour mettre les roues en mouvement. Comme les pneus se dégonflent lentement avec le temps, cette résistance augmente et avec elle, la consommation de carburant. Pour la réduire, il convient de surveiller régulièrement la pression des pneus.



Les voitures les plus récentes vous avertissent en cas de perte de pression

SUR - GONFLAGE



MAUVAISE
ADHÉRENCE
INCONFORT
USURE
PRÉMATURÉE

PRESSION OPTIMALE



SÉCURITÉ
CONFORT
USURE
RÉGULIÈRE

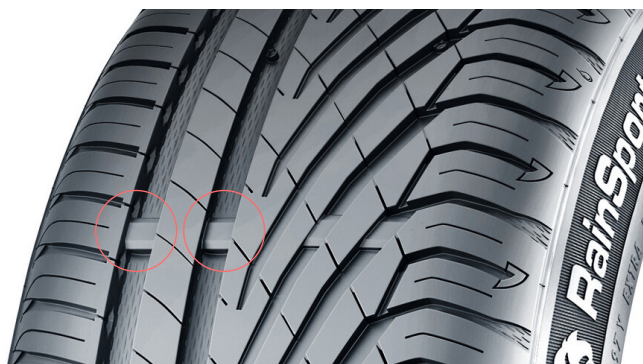
SOUS- GONFLAGE



INSTABILITÉ
CONSOMMATION
USURE
PRÉMATURÉE

Le niveau d'usure

Chaque pneumatique dispose d'un témoin d'usure (ou indice TWI), placé au fond de ses rainures. Lorsque la gomme, sous l'effet de l'usure, arrive à hauteur du témoin (1,6 mm), cela signifie que le pneu a atteint sa limite d'usure légale. Il faut alors impérativement le remplacer. Dans le cas contraire, vous seriez en situation d'infraction.



Une usure précoce est souvent due à une conduite non adaptée

L'équilibrage

L'équilibrage consiste à distribuer le poids de manière égale sur toute la circonférence du pneu. Une roue déséquilibrée peut générer des vibrations inconfortables. Elle entraîne aussi une usure prématurée des systèmes de suspension, de direction, des roulements et des pneus eux-mêmes.

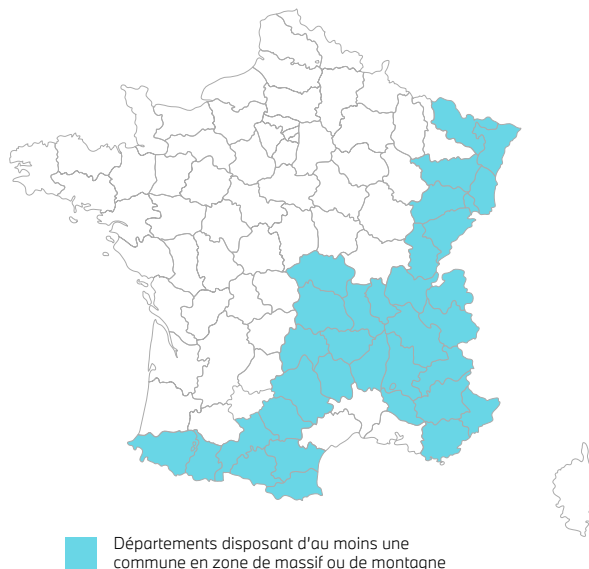


Le déséquilibre peut résulter d'une erreur de montage du pneu ou d'un choc sur le pneu

Loi Montagne II : équipements obligatoires pendant la saison froide

Pour la sécurité des usagers de la route, de nombreux pays européens ont rendu les pneus hiver obligatoires. En effet, les pneus hiver permettent une meilleure adhérence et réduisent les distances de freinage. Conçus pour les basses températures, et pas seulement pour la neige, ils sont efficaces dès que le thermomètre descend sous les 7°C.

Loi Montagne II : le décret n°2020-1264 du 18/10/2020 a rendu obligatoires les équipements spéciaux depuis le 1er novembre 2021 dans 48 départements classés « zone montagneuse ». Dans ceux-ci, le préfet a déterminé la liste des communes concernées par ces obligations. Pour y circuler entre le 1er novembre et le 31 mars, les véhicules doivent être équipés de quatre pneus certifiés hiver.



Important :

Depuis le 1er novembre 2024, les pneus porteurs du marquage M+S ne sont plus conformes à la « loi Montagne ». Les conducteurs doivent uniquement opter pour des pneus estampillés 3PMSF sous peine de ne pas pouvoir circuler dans les zones concernées.

Type de pneu	Performance sol sec	Performance sol mouillé (été)	Performance sol mouillé (hiver)	Performance sol enneigé	Longévité
Été	●●●●●	●●●●●	●●●	●	●●●●●
4 saisons	●●●●	●●●●	●●●●	●●●	●●●●●
Hiver	●●●	●●●	●●●●●	●●●●●	●●●●

Gagnez en sérénité avec notre prestation « pneumatiques »

Notre service prévoit la mise à disposition de pneus été et/ou hiver pour les véhicules de votre flotte ainsi que leur remplacement dans les réseaux agréés. Il intègre :

- ☒ Le remplacement des pneumatiques par un modèle identique ou équivalent à celui de première monte.
- ☒ Le montage
- ☒ L'équilibrage
- ☒ La réparation de crevaison
- ☒ Le gardiennage en cas de changement pneus hiver / pneus été (en option)

Pourquoi souscrire notre service ?

- > Vous bénéficiez d'un prix garanti sur toute la durée du contrat.
- > Vous réduisez vos consommations de carburant et vos émissions de CO₂.
- > Votre budget pneumatiques est piloté : notre service est inclus au règlement mensuel du loyer.
- > Dans les communes concernées par la loi montagne II, nous vous simplifions la contrainte de changement de pneumatiques de l'été à l'hiver : notre solution peut inclure la main d'œuvre et le gardiennage.

Garantissez-vous simplicité, confort et sécurité en souscrivant notre service : <https://www.alphabet.fr/contact>